8REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 21/01/2025 Recu en préfecture le 21/01/2025

Publié le

ID: 087-218702504-20250120-202507-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BURGNAC

N° 2025-07

Séance du 20 janvier 2025

Date de convocation:

Nombre de membres: En exercice:

11 Présents: 13 Votants:

Résultat du vote :

Abstentions:

13 Pour: 00 Contre:

09 janvier 2025

commune de BURGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel REBEYROL, Maire.

sous la présidence de Monsieur Michel REBEYROL, Maire.

M. REBEYROL, MME LASCAUX, M. MARGARIDO, MME CHANTEGROS, M. GAUBERT, M. CORREIA, MME BARATAUD, M. LAGRANDANNE, Mme LEOBARDY, M. GODMÉ, MME GODMÉ

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt janvier, le Conseil municipal de la commune de BURGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie,

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept novembre, le Conseil municipal de la

Excusés: M. DELOTTE donne pouvoir à M. GAUBERT

Mme FLUHR DIFFIMBACH donne pouvoir à M. REBEYROL

Mme VAL

Secrétaire de séance : Sylvie LEOBARDY

SOLIDARITE AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Burgnac tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de Burgnac de contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 1 000€,
- À la Protection civile, Tour Essor 14 rue Scandicci 93500 PANTIN,
- Après avoir entendu ce rapport,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

- Approuve ce soutien à la population de Mayotte, d'
- Habilite Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie Les jour, mois et an que dessus Pour copie conforme

Le Maire, Michel REBEYROL

